

LA FICHE D'ED!

ON A TOUS
BESOIN D'ED!



Épisode 3 : ÊTRE AIDANT

Nous sommes dans un mouvement démographique d'une ampleur inédite. Selon l'INSEE, en 2060, 1/3 des Français aura plus de 60 ans, soulevant la question de la capacité de notre société à pourvoir au mieux aux besoins de cette frange grandissante de la population particulièrement concernée par la perte d'autonomie. Celle-ci touche 20 % des plus de 85 ans.

En 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement donne une définition officielle : « est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

Ainsi le terme générique d'« aidant » concerne onze millions de personnes en France, qui vivent chacune le soutien d'un proche à leur manière. Ils accompagnent la perte d'autonomie liée au grand âge, mais aussi au handicap ou encore à divers pathologies dont celles relatives à des accidents de santé (AVC, cancer, ...).

Les aidants jouent un rôle primordial et stratégique dans la vie des personnes en perte d'autonomie : ils permettent notamment leur maintien à domicile.

Cumuler le rôle d'aidant et une activité professionnelle amène parfois à un surmenage qui finit souvent en sacrifice de vie professionnelle et/ou de vie sociale.

Ainsi, il est important de reconnaître engagement des aidants et de leur apporter une aide véritable.

C'est quoi le problème ?

Les métiers de l'aide à la personne sont en grande tension, avec des difficultés de recrutement massives : 15 % des heures d'aide humaine « prescrites » ne sont pas assurées.

Au delà de l'envie de maintenir son proche au domicile, cette aide représente un coût important voire inaccessible pour certaines familles, ce qui représente une motivation certaine pour les proches à endosser le rôle d'aidant.

Selon le ministère de la santé, près de 1 Français sur 5 est aidant, soit 11 millions d'aidants qui se relaient auprès d'un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

Le groupe d'âge qui a la plus forte proportion d'aidants est celui des 45 à 65 ans dit « génération pivot », car les aidants ont majoritairement des enfants à charge. Les femmes assurent cette aide au premier plan (58 %).

L'aidant s'occupe du proche en difficulté en le soutenant, l'accompagnant et l'assistant dans ses besoins quotidiens : du soin, aux démarches administratives, à l'aide psychologique, à l'organisation de la vie au quotidien.

Les proches en perte d'autonomie considèrent pour la plupart l'engagement de l'aidant comme « normal ». Ils éprouvent souvent une grande solitude et ne savent pas eux-mêmes comment et où demander de l'aide.

Etre aidant est un engagement constant et intense, aussi bien physiquement que psychologiquement. L'aidant doit développer de nombreuses capacités, et aussi savoir se préserver.

Quelles solutions ?

A court terme : faire appel aux associations

Le monde associatif est le moteur du développement de l'aide à la personne. De nombreuses associations locales sont apparues en proposant des prestations pour les personnes malades ou en situation de perte d'autonomie et en développant en parallèle des services complémentaires pour les aidants.

Elles proposent des services d'information et d'accompagnement aux aidants, du soutien moral ou psychologique aux aidés et aux aidants, du répit pour les aidants, des services opérationnels comme la livraison de repas, la prise en charge de la toilette, la télé-alarme (prise en charge en cas de chute ou de malaise), l'adaptation du logement, ...

A plus long terme

Les difficultés rencontrées par les aidants sont grandissantes et nécessitent à terme des aides institutionnelles comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La question du lieu de vie et de son financement devient primordiale : maintien à domicile, intégration d'une structure médicalisée ou non, ...

Lorsque le degré d'autonomie de l'aidé le permet, l'habitat inclusif est une solution innovante qui permet de soulager l'aidant. Elle est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé. Solidaires, elles peuvent partager leurs ressources et choisir l'ensemble des services qui leur sont nécessaires (exemple : un service à la personne pour l'aide au quotidien). Depuis fin 2018, « l'habitat inclusif » bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle. De plus en plus d'habitats inclusifs sont créés par des associations médico-sociales dans un objectif de transformation de leur offre de services.

Les idées reçues...

Idee reçue n°1 : pas autonome = dépendant ? Faux ! On peut être autonome, c'est-à-dire capable de se gouverner soi-même, et dépendant, c'est-à-dire dans l'incapacité partielle ou totale d'effectuer sans aide les actes du quotidien.

Idee reçue n°2 : les Français abandonnent leurs parents ? Faux ! Selon l'INSEE, la vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des seniors (96 % des hommes et 93 % des femmes en 2016).

Idee reçue n°3 : tout est organisé pour appuyer l'aidant dans ses démarches ? La réalité est plus compliquée. L'aidant doit développer de nombreuses compétences pour assurer l'intervention des intervenants (auxiliaires de vie, infirmières libérales, médecin généraliste, ...), pour obtenir des aides financières comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) auprès des Départements, pour disposer d'un statut adéquat à la situation (habilitation familiale, tutelle, ...obtenus auprès du Juge des tutelles), ...

Pour aller plus loin !

L'aidant peut dans un premier temps demander un accompagnement dans ses démarches aux assistants sociaux des structures médicales de prise en charge de l'aidé ou des communes.

Dans certaines villes ou départements, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) sont devenus des éléments structurants de la politique territoriale d'aide aux aidants.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) intègre également dans son champ d'intervention l'accompagnement des aidants.

Des liens utiles :

- L'Association Française des Aidants : <https://www.aidants.fr>
- Le site « familles solidaires » pour l'habitat inclusif : <https://familles-solidaires.com>
- Le site du « Parcours autonomie » d'AG2R LA MONDIALE : un dispositif d'accompagnement sur mesure de la perte d'autonomie et au maintien à domicile : <https://www.ag2rmondiale.fr/tous-nos-services/ameliorer-votre-maintien-a-domicile>
- Le collectif « Je t'aide » : <https://associationjetaide.org/>
- Le portail gouvernemental pour les personnes âgées: <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/accompagnement-des-personnes-agees/>



Une série produite par l'**Alliance du sourire**.



Grâce à  **AG2R LA MONDIALE**
dans le cadre de son action sociale AG2R Agirc-Arrco.